



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2012-109 du 17 juillet 2012

OBJET : Fonds de concours 2012 : Briançon, Saint Chaffrey, le Monétier les Bains.

Rapporteur : M. le Président

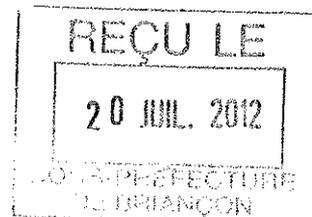
Le 17 juillet 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 11 juillet 2012 en la salle polyvalente de La Grave, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votes : 33



M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Marie Hélène PONSART, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Patrick LESPINASSE, M. Guy HERMITTE, M. Jacques DEYME, M. Henry Pierre ROUX, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

Avait donné pouvoir : Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY
M. Maurice DUFOUR à M. Gérard FROMM
Mme Nicole GUERIN à Mme Aurélie POYAU
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON
Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Guy HERMITTE
M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

Vu les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 4 juillet 2012 du Conseil Municipal de la Commune de Briançon,

Vu la délibération du 25 juin 2012 du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Chaffrey,

Vu le projet de délibération du Conseil Municipal de la Commune de Monétier-les-Bains,

Considérant la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 juillet 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale » en date du 9 juillet 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Répond aux sollicitations de ses Communes Membres et de constituer un Fonds de Concours ayant vocation à assurer la part communautaire du financement d'équipements et d'opérations ayant un impact à l'échelle du Briançonnais,
- Décide du versement au titre du Fonds de Concours 2012 :
 - à la Commune de **Briançon** :
 - 1) à hauteur de **177 916 €** pour le financement de travaux de voirie communale (mise en conformité suite au diagnostic handicapé ERP/accès aux bâtiments publics, accessibilité voirie/handicapé, goudronnage des voiries communales, mise en sécurité piétons pour l'accès Laurens).
 - 2) à hauteur de **113 000 €** pour la réalisation du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture du Briançonnais), en rappel de la délibération n° 2012-08 du 31/01/12.
 - à la Commune de **St-Chaffrey** :
 - 1) à hauteur de **30 000 €** pour l'opération des travaux de démolition des bâtiments de l'ex-gendarmerie.
 - 2) à hauteur de **8 861 €** pour le financement de la signalétique/Groupe scolaire.
 - à la Commune de **Monétier-les Bains** :
 - 1) à hauteur de **20 000 €** pour l'opération de travaux de réfection du Pont de Corvaria,
 - 2) à hauteur de **40 000 €** pour le financement de travaux de voirie Communale,
 - 3) à hauteur de **39 035 €** pour les travaux de construction d'une salle multi-accueil sur le front de neige.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2012 de la Collectivité,
- Sollicite des Communes attributaires du Fonds de Concours, qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : **20 JUIL. 2012**
Date affichage : **24 JUIL. 2012**